COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- 12 janvier 2026 -

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT (HTH) : UNE SOLUTION ADAPTEE AUX BESOINS DES JEUNES ACTIFS EN MATIERE DE LOGEMENT

HABITAT

Des difficultés d'accès aux logements rencontrées par les jeunes actifs

Sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, de nombreux jeunes actifs (apprentis, alternants, saisonniers, etc…) rencontrent **des difficultés pour se loger** à un coût abordable et à proximité de leur lieu de travail.

Les principaux équipements d'hébergement du territoire dédiés aux jeunes actifs comme la résidence Habitat Jeunes Alphonse COCHARD au Lion d'Angers ou la Maison Familiale Rurale (MFR) à Champigné sont la plupart du temps saturés.

L'étude réalisée par l'URHAJ et restituée en 2024 sur les besoins des jeunes en matière de logement sur le territoire de la CCVHA a d'ailleurs fait ressortir cette **capacité d'accueil limitée** et a également mis en exergue son **impact négatif** sur la **capacité des entreprises à recruter**. Certains jeunes peuvent en effet renoncer à certaines opportunités professionnelles en raison de ces difficultés.

La solution proposée

Face à ce constat et conformément aux objectifs fixés par son Programme Local de l'Habitat (approuvé en juin 2024), la CCVHA souhaite déployer une nouvelle offre d'hébergement adaptée aux besoins des jeunes travailleurs : **l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant** (HTH).

L'objectif principal du HTH est de loger les jeunes actifs du territoire de 15 à 30 ans en recherche de logement, en les mettant en relation avec des propriétaires ayant une chambre inoccupée.

Pour mettre en œuvre ce dispositif qui a commencé le 1er janvier 2026, la CCVHA a décidé de faire appel à un acteur spécialisé : l'association Habitat Jeunes David d'Angers.

Pour le jeune actif, la démarche HTH permet :

- de bénéficier d'un loyer abordable (15 à 17 € la nuit) ;
- la garantie d'un hébergement répondant à des critères de décence ;
- de bénéficier de démarches administratives simplifiées (réalisées par l'association) ;

- de pouvoir accéder à une offre d'hébergement au plus près de son lieu de travail.

Pour l'hébergeur, le dispositif HTH présente également certains atouts en leur permettant :

- de louer une pièce inoccupée ;
- de s'inscrire dans une démarche de solidarité et d'entraide auprès des jeunes ;
- de créer du lien social.

Le rôle de l'association

L'association Habitat Jeunes David d'Angers aura pour principales missions de :

- recenser les hébergeurs potentiels ainsi que les hébergés et de constituer les binômes ;
- visiter les logements pour garantir la qualité de l'hébergement ;
- réaliser l'accompagnement administratif ;
- veiller au bon déroulement de la cohabitation.

Madame Clarysse VIGNERON de l'association Habitat Jeunes David d'Angers sera la référente HTH sur le territoire intercommunal.

Elle effectuera également, une fois par mois, des permanences dans chacune des trois France Services du territoire sur la thématique du logement pour les 15-30 ans (constitution de dossiers APL ou CAF, information sur les aides financières à mobiliser, etc…).

Le dispositif HTH est financé par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, le Département, l'Etat, la CAF, la MSA et Action Logement.

Les entreprises peuvent aussi soutenir le projet via un dossier de mécénat. Cela leur permet de participer directement à un dispositif solidaire qui répond aux difficultés de logement de leurs jeunes salariés. A ce titre, elles bénéficient notamment d'une réduction d'impôt de 60% sur le montant de leur don.

Contact : Clarysse Vigneron : 07 66 99 04 81 – hth.valleeshautanjou@ahjda.fr